



Arrêté n°20-2020 désignant le représentant du Directeur général des services pour les opérations de dépouillement du bureau de vote de Sciences 1 – Lorient dans le cadre des élections aux conseils centraux des 10 et 11 mars 2020

Le Président de l'Université Bretagne-Sud,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3 à L. 712-6 ; L. 719-1 et L719-2 ; D 719-1 à D 719-40 ;

Vu les statuts de l'UBS modifiés ;

Vu l'arrêté n°103-2019 du 3 décembre 2019 fixant le règlement des élections aux conseils centraux de l'Université des 10 et 11 mars 2020 ;

Vu l'arrêté n°13-2020 du 8 février 2020 modifiant le règlement des élections aux conseils centraux de l'Université des 10 et 11 mars 2020 ;

Arrête

ARTICLE 1 : Christophe LE HEN, Chef de Cabinet est nommé Représentant du Directeur général des services sur le site de Lorient pour les élections aux conseils centraux organisées les 10 et 11 mars 2020.

Il prend en relation avec le Directeur général des services toute décision en vue d'assurer le bon déroulement des opérations électorales et notamment la régularité des opérations de dépouillement des 11 et 12 mars 2020 au bureau de vote de Sciences 1 à Lorient.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur internet dans les conditions définies par la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015 ainsi que sur les pages du site intranet de l'UBS dédié aux élections.

Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,
Jean-Roch SAUVÉ